

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-55

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 4 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BOISSET André

Objet CIMETIÈRES MUNICIPAUX - EMBLEMES OSSUAIRE ET TERRAINS COMMUNS - VALIDATION DU DEVIS POUR L'ACHAT D'UN OSSUAIRE

Monsieur Le Maire précise aux Membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la législation sur les cimetières, il est obligatoire de créer un ossuaire qui recueillera les restes mortels d'anciennes concessions et de créer des emplacements appelés « terrains communs » qui sont utilisés pour les défunts sans domicile fixe, sans famille ou n'ayant pas les moyens financiers d'acquiescer une concession particulière.

Monsieur le Maire propose d'implanter l'ossuaire comme indiqué sur le plan aux emplacements 50 et 51, et de créer les terrains communs aux emplacements 48 et 49.

Monsieur le Maire propose de commander la construction d'un ossuaire en validant le devis de POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE SILVE pour un montant de 4.502 € HT (comprenant la fourniture, la pose d'un ossuaire et d'une couverture en granit). Monsieur le Maire rappelle que cet ossuaire est financé à hauteur de 40% par la DETR (attribuée en 2018).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve la création d'un ossuaire et d'emplacements de terrain commun

Autorise le Maire à signer le devis de POMPES FUNÈBRES ET MARBRERIE SILVE pour un montant de 4.502 € HT

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

